Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Agreste La statistique agricole

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Étude n° 111 - Décembre 2019

L'AGRICULTURE, L'AGROALIMENTAIRE ET LA FORÊT DANS LES ALPES-MARITIMES

Portrait agricole

CE QU'IL FAUT RETENIR

L'activité agricole du département emploie 1 600 équivalents temps plein pour chiffre d'affaires annuel de près de 90 millions d'euros. Les Industries agroalimentaires emploient en outre plus de 1 200 salariés et la fabrication d'huiles essentielles compte 2 300 salariés.

Les 1 820 exploitations agricoles sont principalement orientées vers la production de fleurs et plantes, légumes et fruits, dont olives et agrumes, ainsi que l'élevage ovin. Le département est le 2e producteur national d'agrumes.

En croissance, l'agriculture biologique couvre 17 % des surfaces agricoles et concerne à présent 250 exploitations. L'enseignement agricole contribue au développement des pratiques agro-écologiques en formant chaque année près de 1 200 élèves et plus de 700 apprentis dans le département.

La forêt est majoritaire dans l'occupation des sols : elle couvre 61 % du département. Les Alpes-Maritimes sont ainsi le 4e département forestier de France métropolitaine et le 2e au plan régional.

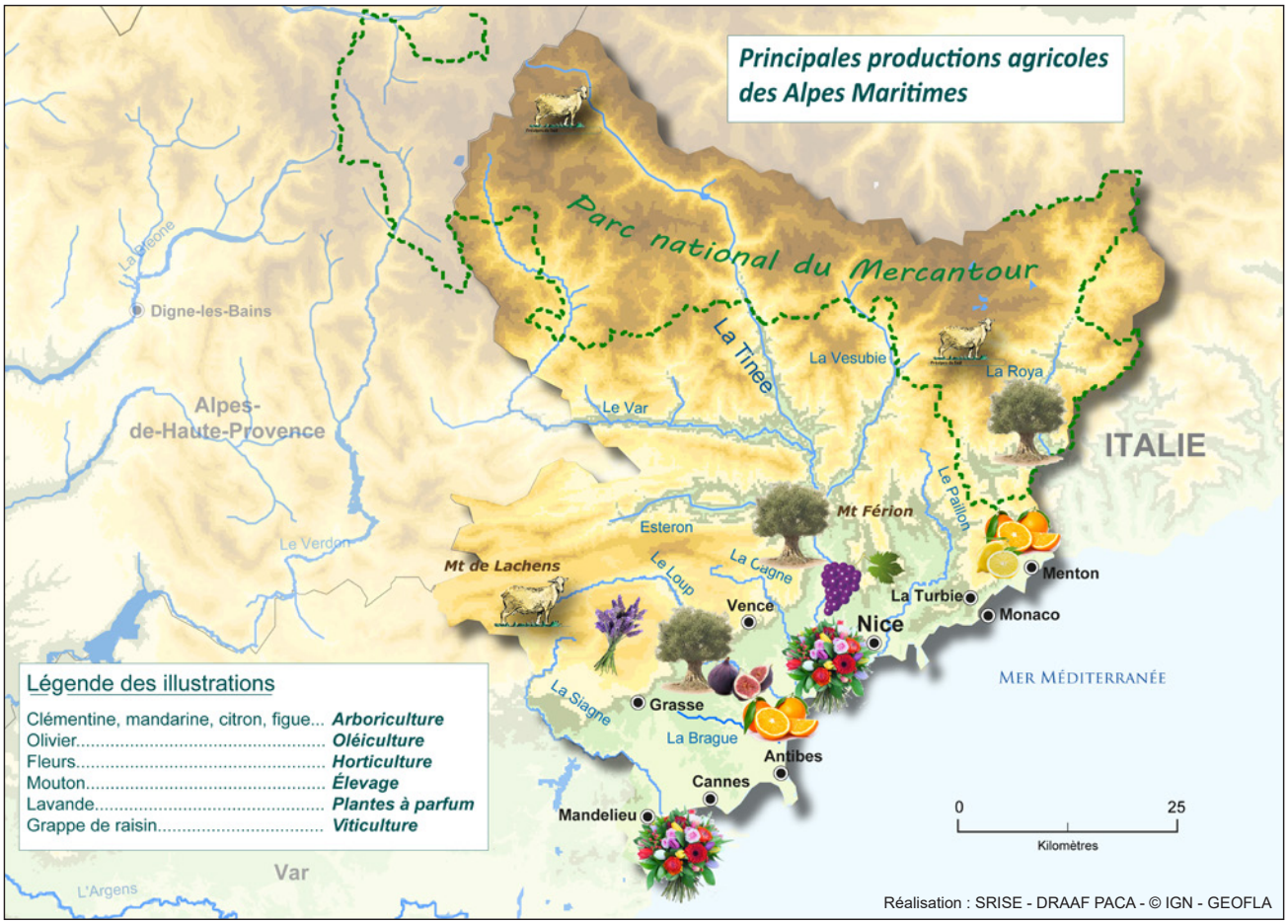

TERRITOIRE : 252 habitants par km²

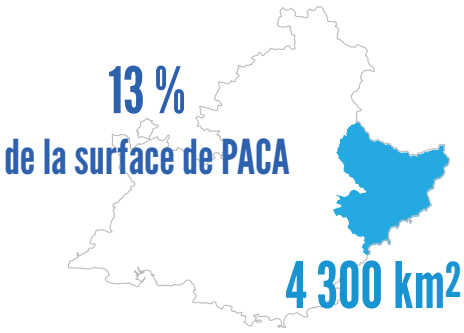

Le département des Alpes-Maritimes s'étend sur **4 300 km²**, soit **13 %** de la surface régionale.

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle 2018 provisoire

1 083 310 habitants

21 % de la région

Avec **1 083 310** habitants, le département représente **21 %** de la population régionale, soit **252 habitants par km²** (158 en moyenne régionale).

Source : Insee - Recensement de la population 2017

LES SURFACES AGRICOLES : 54 600 ha

13 %
du département
54 636 ha

Les surfaces agricoles

Elles couvrent **54 636 ha**, soit **13 %** du département et **2 %** de la région.

9 %
du département
39 293 ha

Les sols artificialisés

Ils représentent **9 %** du département (10 % en moyenne pour la région).

11 %
de la SAU productive
1 200 ha

Les surfaces irrigables

On estime que **1 200 ha** de SAU sont irrigables, soit **11 %** de la SAU productive du département.

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle 2018 provisoire

Source : Agreste - Enquête sur la structure des exploitations agricoles 2016

19 ha

Superficie agricole utilisée moyenne

Avec **19 ha**, la SAU moyenne des exploitations du département (hors pâturages collectifs) est nettement inférieure à la moyenne régionale (31 ha) du fait des spécialisations à forte valeur ajoutée.

Le maraîchage, l'horticulture et l'arboriculture dégagent en effet des produits à l'hectare supérieurs aux autres spécialisations et nécessitent de moindres surfaces à chiffre d'affaires équivalent.

SAU moyenne des exploitations du département selon la spécialisation *(hors pâturages collectifs)*

Ovins et caprins	135 ha
Bovins et autres animaux	60 ha
Viticulture	7 ha
Polyculture-polyélevage	2 ha
Grandes cultures (dont plantes aromatiques, à parfum)	2 ha
Maraîchage-horticulture	2 ha
Arboriculture	1 ha

Source : Agreste - Enquête sur la structure des exploitations agricoles 2016

EXPLOITATIONS AGRICOLES : plus de 60 % en maraîchage-horticulture et arboriculture

1 820
exploitations

10 %
des exploitations de la région

Avec **1 820** exploitations agricoles, le département rassemble **10 %** des exploitations de la région.

Un tiers des exploitations sont spécialisées en maraîchage-horticulture et un tiers en arboriculture.

Spécialisation des exploitations

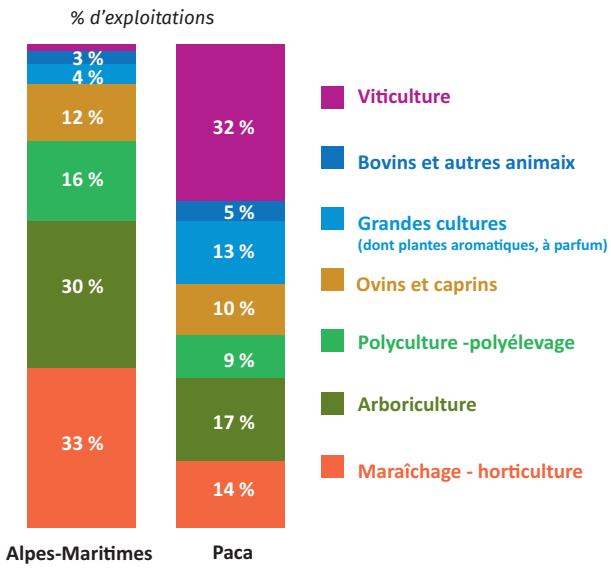

Source : Agreste - Enquête sur la structure des exploitations agricoles 2016

EMPLOIS AGRICOLES : 1 600 emplois

En 2016, le département compte **1 600 emplois agricole** à temps plein, dont **1 000 emplois** de dirigeants, **500 emplois** de salariés permanents (CDI, CDD de plus de 3 mois) et **100 emplois** de salariés non permanents (occasionnels, saisonniers, CDD de moins de 3 mois).

1 600
Emplois agricoles

dirigeants	salariés permanents	salariés non permanents
1 000 emplois	500 emplois ETP	100 emplois ETP

Source : MSA 2016 – Traitement DRAAF PACA - SRISE

AGRICULTURE BIO : 5 600 ha engagés

La SAU certifiée « agriculture bio » ou en conversion du département s'étend sur **5 564 ha**, soit **17,4 %** des surfaces agricoles des exploitations du département.

Ce sont **250 exploitations** qui sont engagées dans la production biologique en 2018.

17,4%
de la SAU certifiée "agriculture bio" ou en conversion

5 564 ha

250
exploitations engagées dans la production biologique

Source : Agence Bio 2018 - Traitement SSP

PRODUCTIONS AGRICOLES : horticulture et agrumes

Avec **210 ha** en production de fleurs et feuillages coupés, l'horticulture est un secteur phare du département.

Par ailleurs, en 2018, le département produit **916 tonnes** d'agrumes.

210 ha

Fleurs et feuillages coupés

916 tonnes

Agrumes

Le cheptel du département est réduit avec quelque **50 933 ovins**, principalement pour la production de viande, et **2 030 bovins**.

Cheptel

50 933
ovins

2 030
bovins

La production de lait est estimée à **10 201 hl** de lait de chèvre, **8 342 hl** de lait de vache et **1 920 hl** de lait de brebis.

Lait

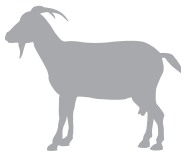

10 201
hl

8 342
hl

1 920
hl

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle 2018 provisoire, Enquête sur la structure des exploitations agricoles 2016

AIDES PERÇUES : 13 millions d'euros au titre de la PAC

En 2018, les aides PAC versées aux exploitations du département s'élèvent à **13 millions d'euros**.

Parmi ces aides, 7 millions d'euros ont été versés au titre du 1er pilier et 6 millions d'euros au titre du 2e pilier.

Par ailleurs, les exonérations de cotisations sociales prises en charge par l'État s'élèvent à **11 millions d'euros** en 2016.

11 M €
Aides PAC aux exploitations du département

Source : Agreste, Agence de services et de paiement, CCMSA - fichiers des cotisants

INDUSTRIES DE TRANSFORMATION

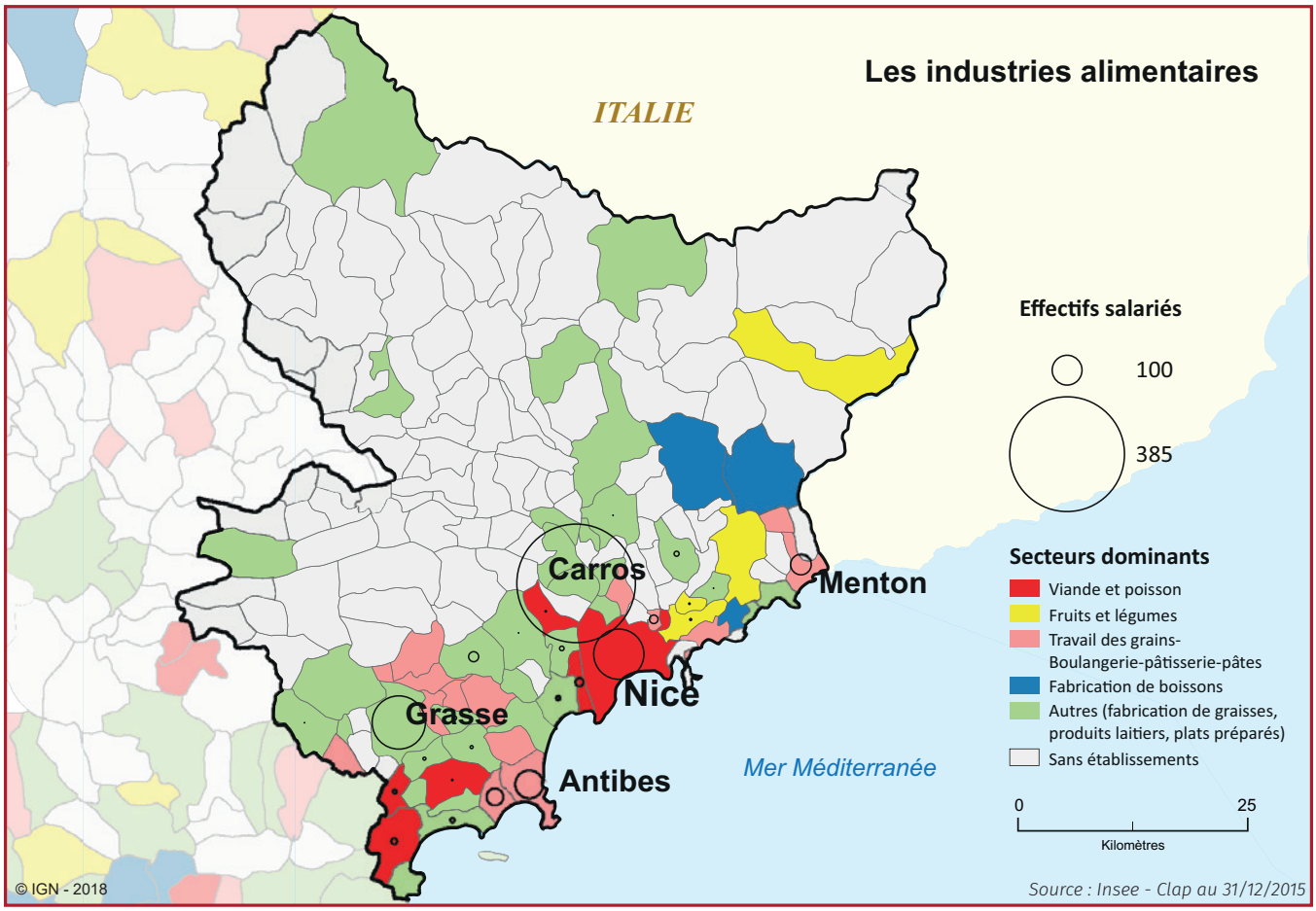

Les industries agroalimentaires des Alpes-Maritimes emploient **1 260 salariés** au 31/12/2015, majoritairement en production alimentaire (1 170 salariés).

Avec 130 établissements et 620 salariés, la fabrication du thé, café, cacao, chocolat, sucre, des confiseries, condiments, assaisonnements et plats préparés est le 1er secteur agroalimentaire du département.

Le secteur de la boulangerie - pâtisserie industrielles et de la fabrication de pâtes alimentaires est le 2e plus gros employeur avec 340 salariés.

Le commerce de gros de produits agroalimentaires regroupe 540 établissements et emploie **2 800 salariés.**

La fabrication d'huiles essentielles issues des plantes à parfum, aromatiques et médicinales emploie **2 300 salariés** répartis dans 60 établissements, pour une valeur exportée vers l'étranger d'un milliard d'euros.

Source : Insee - Clap au 31/12/2015 - Douanes

VALEUR DE LA PRODUCTION : 86 millions d'euros

Le chiffre d'affaires de la production agricole du département est estimé à **86 millions d'euros** en 2018.

L'horticulture constitue la 1re source de richesse avec 45 % de la valeur agricole départementale. Les animaux et les fruits (notamment agrumes) constituent les 2e et 3e productions.

Top 5 des productions

Horticulture, pépinières	38 millions €
Animaux et productions animales	17 millions €
Fruits (dont agrumes)	13 millions €
Légumes frais	8 millions €
Fourrages et plantes fourragères	6 millions €

Source : Agreste, Insee - Comptes de l'agriculture 2018 provisoires

ACTIVITÉ FORESTIÈRE : 4e taux de boisement de France

78 500 m³
de bois ronds

La récolte forestière dans le département est estimée à **78 500 m³** de bois ronds, dont 65 % est destinée à l'énergie.

Source : Agreste - Enquête exploitations forestières et scieries 2018

61 %
taux de boisement

Avec un taux de boisement de **61 %**, le département arrive à la 4e place métropolitaine (31 %).

Source : IGN - Inventaire forestier

199
emplois salariés

L'activité forestière (exploitations forestières, sylviculture, sciage, rabotage et imprégnation du bois) génère **199 emplois salariés** au 31/12/2015.

Source : Insee - Clap au 31/12/2015

ENSEIGNEMENT AGRICOLE : 1 164 élèves

1 164
élèves

725
apprentis

1
établissement

Pour l'année scolaire 2017-2018 dans le département, **un établissement public** dispense un enseignement agricole auprès de **1 164 élèves** dont **725 apprentis.**

L'établissement d'Antibes est notamment impliqué dans le plan national du projet agro-écologique pour la réduction de l'usage des pesticides et l'agriculture biologique.

Source : DRAAF - Service régional de la formation et du développement

Définitions

SAU : *superficie agricole utilisée, terres dédiées à une activité agricole hors bâtiments, cours, friches, bois…*

SAU productive : *superficie agricole utilisée dont est déduite la surface toujours en herbe (STH) peu productive (landes, parcours…)*

1er pilier de la politique agricole commune (PAC) *: aides à la production.*

2e pilier de la PAC : *aides au développement rural.*

Activité forestière : *exploitation forestière (02.20Z) ; sylviculture et services à l'exploitation forestière (02.10Z et 02.40Z) ; sciage, rabotage, imprégnation du bois (16.10A et 16.10B).*

Emploi agricole : *cotisants de la branche accident du travail (ATEXA) hors solidaires, sylviculture, dressage, conchyliculture et pêche.*

Alpes-Maritimes - Version du 17 septembre

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique et économique (SRISE)
132 bd de Paris - CS 70059 - 13331 MARSEILLE CEDEX 03

Tél. : 04 13 59 36 00
Fax : 04 13 59 36 32

Site internet : http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/
Courriel : srise.draaf-paca@agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Patrice de LAURENS
Directrice de la publication : Nadine JOURDAN
Rédacteur en chef : Joachim TIMOTEO
Rédactrice : Barbara MICHELET
Composition : Nadine NIETO
Dépôt légal : à parution
ISSN : 1773-3561